



Communiqué Pour diffusion immédiate

Maternelles 4 ans à temps plein en milieux défavorisés **Le report du projet de loi demandé**

Québec, le 26 mai 2019 – Les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, soit le Parti libéral du Québec, Québec Solidaire et le Parti Québécois, ainsi que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), demandent au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, le report du projet de loi n°5 au sujet des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans. Toutefois, ils estiment que d'ici 2023-2024, le gouvernement de François Legault doit se concentrer sur le développement des classes de maternelle 4 ans à temps plein dans tous les milieux défavorisés, là où se trouve une forte proportion d'enfants vulnérables.

Le 14 février dernier, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a déposé le projet de loi n°5 à l'Assemblée nationale. L'objectif poursuivi est de rendre accessible la maternelle 4 ans à tous les enfants du Québec dès l'année scolaire 2023-2024. Selon la Coalition Avenir Québec (CAQ), cette mesure permettrait de contrer le décrochage scolaire et d'accroître le taux de réussite chez les jeunes. Or, la nécessité d'intervenir dans les milieux défavorisés n'est plus à démontrer. De nombreux écrits témoignent du lien qui unit la défavorisation économique et ses conséquences négatives, notamment en ce qui a trait aux retards de développement en matière de langage et de maturité scolaire, à l'hyperactivité et au décrochage scolaire.

« Selon le Conseil supérieur de l'éducation, moins de 73 % des enfants de 4 ans fréquentent un service de garde régi ou l'école. La maternelle 4 ans TPMD est donc un service essentiel résolument tourné vers un objectif d'égalité des chances et d'intervention précoce. C'est dans cet esprit que la loi 23 a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2013. Pour la FAE, il ne fait aucun doute que la maternelle 4 ans TPMD constitue un projet de société que l'on doit chérir et préserver. Il faut s'assurer que les services éducatifs les mieux adaptés aux populations d'enfants d'âge préscolaire soient garantis. Actuellement, les conditions et modalités de 2019-2020 facilitent cette intervention. Elles doivent donc être maintenues sans être diluées ou dispersées dans tous les milieux », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

« Nous demandons au gouvernement de miser sur le modèle actuel et de prioriser le développement de la maternelle 4 ans là où elle a le plus grand impact, c'est-à-dire, auprès des enfants provenant des milieux défavorisés. L'opposition officielle croit que l'approche mur à mur proposée par le gouvernement dilue les ressources tout en étant contre-productive », a surenchéri Marwah Rizqy, députée du Parti libéral du Québec et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation et d'enseignement supérieur.

« Dans le contexte actuel où il y a des besoins criants partout dans le milieu de l'éducation, ce qu'on demande au gouvernement est très simple : concentrez-vous sur l'implantation de ce service dans les milieux défavorisés, et faites-le bien, au lieu de vous éparpiller en ouvrant partout alors qu'il manque de ressources. En ouvrir moins, mais en prendre soin. C'est quelque chose que devrait

comprendre la CAQ », défend Christine Labrie, députée de Québec solidaire et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation.

« Le ministre peut tout à fait continuer de développer la maternelle quatre ans à temps plein en milieux défavorisés, en complémentarité, bien sûr, avec les services de garde éducatifs à la petite enfance, sans devoir modifier la loi. Nous lui réitérons notre demande de dépôt d'un plan détaillé de déploiement du projet avant d'étudier le projet de loi n° 5. Il ne doit pas oublier que ce sont les besoins des enfants, d'abord les plus vulnérables, qui doivent guider les politiques publiques et non une promesse électorale, mal évaluée, mal chiffrée, ni souhaitable, ni réalisable », a ajouté Véronique Hivon, députée du Parti québécois et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'éducation.

Profil de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 44 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca

Marie-Pier Richard, attachée de presse, Aile parlementaire libérale, au 418 446-6783

Simone Lirette, attachée de presse du caucus de Québec solidaire, au 514 994-5095 ou au simone.lirette@assnat.qc.ca

Étienne Richer, conseiller politique, Cabinet du chef parlementaire du Parti Québécois, au 581 983-6130 ou au etienne.richer@assnat.qc.ca